



LIVRE N°3 BLANC de la



La Fédération des Associations des Métiers du Scénario

**Soigner son scénario :
Script doctors et consultants**

TABLES DES MATIÈRES



Présentation de la Fédération

I/ Définition et préambule

II/ Conditions d'exercice

III/ Évolution du métier

IV/ Conclusion

VI/ Ressources de la Fams



PRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION

La Fédération des Associations des Métiers du Scénario (FAMS) a été créée en novembre 2019 par cinq organisations professionnelles : l'Association pour le Développement de la Fiction en Pays de la Loire (ADEFI), Backstory L'Association, Lecteurs Anonymes, SAFIRE Grand Est et Séquences7.

Unis autour de valeurs communes de transmission, de mentorat et de compagnonnage dans l'enseignement de l'écriture audiovisuelle et cinématographique sous toutes ses formes (genres, formats et supports), la FAMS a milité pour la valorisation de l'ensemble des métiers du scénario, de leur savoir-faire et artisanat au niveau national, ainsi que pour leur reconnaissance.

La mission de la FAMS jusqu'en 2025 était de regrouper les différents acteurs de la filière scénario en France, notamment émergents, afin de parler d'une seule voix pour la défense des intérêts et la représentation des divers corps de métiers du scénario.

Elle a ainsi regroupé jusqu'à 15 organisations membres au cours de ses six ans d'existence et réuni plus de 1200 artistes-auteurs français, implantés sur l'ensemble du territoire national, métropole et outremer.

Associations membres : l'Accroche Scénaristes, l'Association des Producteurs Audiovisuels Rhin-Rhône (APARR), l'Association pour le Développement de la Fiction en Pays de la Loire (ADEFI), l'Association des Scénaristes d'Occitanie (ASSOC), le Bureau des Auteurices et Auteurices-Réalisateurices (BAAR), la Belle Equipe, Backstory L'Association, Cinéastes de la Réunion, Lecteurs Anonymes, les auteurs et autrices de l'image et du son en Nouvelle-Aquitaine (NAAIS), SAFIRE Grand Est, SAFIR Hauts-de-France, le Septième Scénar', ScriptoKarib et Séquences7.

I/ DÉFINITION ET PRÉAMBULE

DÉFINITION

Il convient, en préambule, de dissiper un malentendu. Il est certain que tout le monde peut avoir un avis (gratuit) sur un scénario, mais tout le monde n'est pas un/une **SCRIPT DOCTOR**/consultant(e), qui doit être rémunéré(e) pour son travail.

Une consultation n'est pas l'avis d'un ami, d'un membre de la famille ou d'une connaissance « que ça intéresse de lire ». Ce qu'on demande au consultant ce n'est pas une opinion, on lui demande une expertise liée à une compétence. C'est un/une professionnel(le), formé(e) à l'expertise de la dramaturgie et des spécificités scénaristiques, à la restitution pédagogique de l'analyse et à la proposition de pistes de réécriture.

Un/une professionnel(le) rémunéré(e) pour sa compétence et son travail.

PRÉAMBULE

Le/la script doctor ou consultant(e) en scénario analyse le récit (à n'importe quel état d'avancement : synopsis, traitement, continuité dialoguée), et propose des pistes de réécriture pour améliorer le scénario.

L'expertise et les pistes, souvent sous forme de fiches, s'accompagnent d'une rencontre avec le/la/les auteur(s).

Les pistes de réécriture et le travail avec les auteurs sont ce qui différencie la consultation de la lecture d'un lecteur ou d'une lectrice de scénario, la fiche de lecture étant composée principalement d'une analyse du récit (accompagnée, dans la plupart des cas, d'informations contextuelles et d'un résumé).

Autrement dit, et pour filer la métaphore médicale liée au script doctoring, la lecture est un diagnostic sans prescription.

Script doctor ou consultant ? C'est la même fonction, a priori. Historiquement, en France, il y a d'abord eu des « scénaristes consultants », c'est-à-dire des scénaristes reconnus dont les compétences étaient sollicitées afin d'améliorer un scénario qu'ils n'avaient pas écrit.

Puis, lorsque la pratique est devenue un métier, qui n'existait pas comme tel en France, on a adopté le terme de script doctor utilisé par les

anglosaxons pour désigner ce métier qui existait depuis longtemps chez eux et était identifié ainsi. Ces dernières années, la tendance est de franciser le terme et d'utiliser « consultant » (pas forcément scénariste par ailleurs).

Notre confrère Yves Lavandier précise dans son très bon *Evaluer un scénario*, que les script doctors anglosaxons réécrivent les scénarios

tandis que les consultants ne feraient que proposer des pistes de réécriture. En réalité, il existe une zone grise autour de la limite et du degré d'intervention du consultant.

Effectivement, le consultant n'est pas censé réécrire, il n'est pas co-auteur (sauf s'il le devient, au fil de la collaboration, un contrat distinct devant alors notifier cette évolution de son statut.).

Néanmoins, dans certains cas, pour aller plus vite ou parce que l'auteur lui délègue, et qu'il est payé pour cela en fonction du fait qu'il ne touchera pas de droits d'auteurs, le ou la consultant(e) réécrit des dialogues, retouche des personnages, etc. On est encore loin d'un consensus sur ce sujet, y compris entre collègues.

II/ CONDITIONS D'EXERCICE

Dans une configuration idéale, on solliciterait le/la consultant(e) dès la première formalisation écrite d'un projet, et on lui ferait faire des consultations qui jalonnent et encadreraient l'écriture.

Dans la réalité, les producteurs font souvent appel à un consultant en période de crise (incompréhension avec le ou les auteurs, intuition que quelque chose ne fonctionne pas sans pouvoir/savoir identifier quoi et comment faire pour que cela fonctionne, imminence d'un envoi à un guichet financier, imminence du tournage et blocage d'un des partenaires sur un aspect du scénario). Le consultant arrive en pompier et doit éteindre le feu et rebâtir, tout en ménageant le/la prod et le ou les auteurs.

Heureusement, la pratique des consultations se démocratise, et certains producteurs qui ont, par le passé, vu le bénéfice de faire appel à un(e) consultant(e), les sollicitent plus tôt dans la chronologie de l'écriture.

Les producteurs sont sans doute les clients les plus nombreux des consultants. Néanmoins, il arrive assez souvent désormais que les scénaristes particuliers, les diffuseurs et les distributeurs, fassent appel à des consultants.

De même, les consultants peuvent intervenir dans des ateliers d'écriture (y compris les diriger), des résidences ou comme tuteurs dans le cadre d'aides régionales.

Pour ce qui est du *modus operandi*, un(e) consultant(e) peut faire une consultation unique à une étape-clé de l'écriture, et proposer des pistes dont vont s'emparer le/la/les auteur(es) sans le/la solliciter davantage.

Il/elle peut aussi accompagner la réécriture à partir de cette première consultation, sur un mode ponctuel (consultation sur la nouvelle version) ou suivi (interventions répétées jusqu'à un terme déterminé contractuellement).

Pour ce qui est de la rémunération, différentes options sont possibles. Certains consultants facturent en auto-entrepreneur, d'autres sont rémunérés en droits d'auteurs dans le cadre d'un contrat d'auteur au forfait (sous-entendu, le consultant est payé à la mission et ne touche pas de droits d'auteur à la diffusion de l'œuvre).

Le conseil d'administration de l'association **LECTEURS ANONYMES**, qui a pour mission de faire reconnaître et respecter les métiers de lecteur et de consultant, a affiché sur le site de l'association (<https://lecteursanonymes.org/grille-tarifs/>) les tarifs qui lui paraissent relever d'une rémunération a minima pour les prestations de consultation les plus demandées.

Bien qu'indicatifs, mais déjà pratiqués par certains producteurs, diffuseurs et studios, les tarifs témoignent d'une reconnaissance de l'expertise des consultants, et du travail qu'ils accomplissent.

Pour finir, qui dit métier dans l'industrie audiovisuelle, dit clause de publicité et donc mention au générique. Le script doctoring ayant longtemps été considéré comme

un métier de l'ombre, les consultants/consultantes étaient priés de rester cachés : au mieux dans les remerciements, au pire pas mentionnés du tout au générique. Les scénaristes-consultants qui collaboraient à l'écriture avaient plus de chance puisque leur statut, leur contrat et les droits d'auteurs associés obligeaient les producteurs et/ou les réalisateurs à les mentionner au générique.

Est-ce qu'on dirait à un monteur que son nom apparaîtra dans les remerciements et pas à son poste au générique ? Non.

Désormais, et parce que la mention au générique est devenue un cheval de bataille pour certains consultants qui ne sont pas scénaristes sur un projet, la clause de publicité tend à être davantage pratiquée. On ne peut que s'en féliciter.

III/ ÉVOLUTION DU METIER

Le fait de pouvoir être représenté par un agent, lorsqu'on est consultant, représente un véritable soutien, un atout, ainsi qu'une marque de reconnaissance. Si les agents l'ont d'abord vu comme un mauvais calcul potentiel (car la rémunération des consultants est en général beaucoup plus faible que la rémunération des scénaristes, dans le cas où les scénaristes sont correctement payés pour leur travail), il apparaît que les consultants sont rémunérés à la mission ou au forfait, souvent pour plusieurs interventions.

Le règlement est donc, en règle générale, assuré à la fin de la mission, et le pourcentage de l'agent aussi, là où les échéances de rémunération du step deal d'écriture d'un scénariste peuvent être plus incertaines (échéance à la mise en production et au premier jour de tournage, en particulier).

Comme dans le cadre de l'écriture pure, le fait d'avoir un agent permet de déléguer les aspects juridiques et financiers afin de se concentrer et de focaliser la relation avec les commanditaires de la consultation, et les auteurs, sur la proposition artistique.

Concernant le travail en soi, il apparaît désormais comme un plus de connaître le fonctionnement de l'industrie et les demandes et recherches des producteurs, des diffuseurs et des distributeurs. Le fait que le consultant puisse orienter les auteurs vers des producteurs ciblés, qu'il connaisse la ligne éditoriale, voire les demandes des diffuseurs et des distributeurs, et qu'il puisse adapter l'écriture des projets à ces demandes (attention, il ne s'agit pas de formatage mais d'une prise en compte des tendances du marché) représente une plus-value.

III / ÉVOLUTION DU MÉTIER

Le fait de pouvoir être représenté par un agent, lorsqu'on est consultant, représente un véritable soutien, un atout, ainsi qu'une marque de reconnaissance. Si les agents l'ont d'abord vu comme un mauvais calcul potentiel (car la rémunération des consultants est en général beaucoup plus faible que la rémunération des scénaristes, dans le cas où les scénaristes sont correctement payés pour leur travail), il apparaît que les consultants sont rémunérés à la mission ou au forfait, souvent pour plusieurs interventions.

Le règlement est donc, en règle générale, assuré à la fin de la mission, et le pourcentage de l'agent aussi, là où les échéances de rémunération du *step deal* d'écriture d'un scénariste peuvent être plus incertaines (échéance à la mise en production et au premier jour de tournage, en particulier).

Comme dans le cadre de l'écriture pure, le fait d'avoir un agent permet de déléguer les aspects juridiques et financiers afin de se concentrer et de focaliser la relation avec les commanditaires de la consultation, et les auteurs, sur la proposition artistique.

Concernant le travail en soi, il apparaît désormais comme un plus de connaître le fonctionnement de l'industrie et les demandes et recherches des producteurs, des diffuseurs et des distributeurs. Le fait que le consultant puisse orienter les auteurs vers des producteurs ciblés, qu'il connaisse la ligne éditoriale, voire les demandes des diffuseurs et des distributeurs, et qu'il puisse adapter l'écriture des projets à ces demandes (attention, il ne s'agit pas de formatage mais d'une prise en compte des tendances du marché) représente une plus-value.

IV / CONCLUSION

Pour conclure, le métier de consultant (script doctor) est de plus en plus identifié, même s'il faut toujours faire de la pédagogie sur cette pratique, et il est de plus en plus reconnu et apprécié. On ne peut que souhaiter, pour réduire et optimiser les durées d'écriture et améliorer la qualité des scénarios, que la pratique se démocratise.

Le grand chantier des années à venir sera sans doute celui de la rémunération. Pour l'heure, c'est un fait, les scénaristes confirmés sont mieux payés que les consultants qui ne sont pas scénaristes reconnus par ailleurs. En outre, on peut regretter que les devis d'écriture et de développement n'incluent pas, pour les producteurs et les guichets financiers, de ligne dédiée aux consultations.

On peut néanmoins se réjouir d'initiatives qui vont dans ce sens : le CNC inclut un budget « consultant » à l'aide à la réécriture du FAIA, par exemple ; l'Agence culturelle Grand Est, ainsi que son équivalent en Région Centre, CICLIC, financent, en plus de l'aide à l'écriture financière accordée aux auteurs, un accompagnement/tutorat dispensé par des consultants.

Dans l'idéal, et notamment pour le cas où le consultant n'est pas représenté par un agent, il serait intéressant de pouvoir bénéficier d'un contrat-cadre comparable aux contrats d'auteurs de la SACD ou de la SCAM.

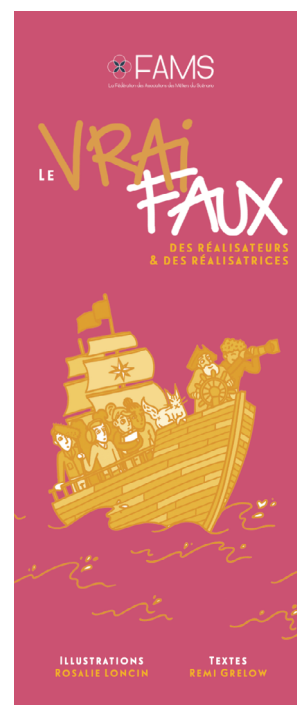
Dans l'idéal également, il faudrait allouer (même si la somme n'est finalement pas utilisée) un pourcentage sur le budget « scénario » d'une fiction, d'un documentaire ou d'une série, à la consultation et à l'accompagnement d'écriture.

Les producteurs semblent de plus en plus conscients du caractère fondamental du poste « écriture » dans leurs budgets, or l'anticipation d'une ligne de budget dédiée aux consultations irait dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'écriture dans son ensemble dans le budget global d'un film ou d'une série. Cela permettrait à la fois de réévaluer la phase de développement des scénarios et de mieux considérer les consultants qui y participent.

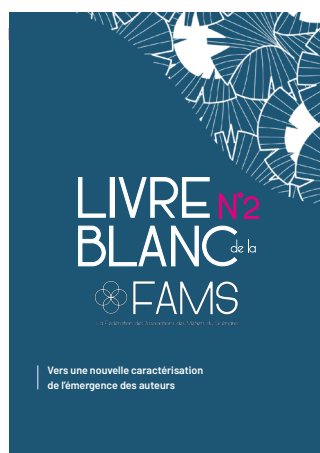
Si les producteurs ont manifesté une prise de conscience de l'importance du travail des scénaristes ces dernières années, nous appelons de nos vœux, comme une correspondance logique, qu'ils réalisent le bénéfice de faire appel à des script doctors.

V/ RESSOURCES DE LA FAMS

BROCHURES PÉDAGOGIQUES



NOS LIVRES BLANCS





CRÉDITS

Ce livre blanc a été rédigé par

Laëtitia KUGLER

Avec la collaboration

Paul LACARRIÈRE

Remerciement à **Olivier CIECHELSKI** pour son partage d'expérience
et sa précieuse relecture

**Fédération des Associations des Métiers du Scénario –
Septembre 2022**



La Fédération des Associations des Métiers du Scénario

Site web : <https://www.la-fams.fr>

Création graphique : Lou Hénon / @_f10u_graphiste